

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan des annexes



Élaboration prescrite par délibération du Conseil Communautaire le : **16 décembre 2015**

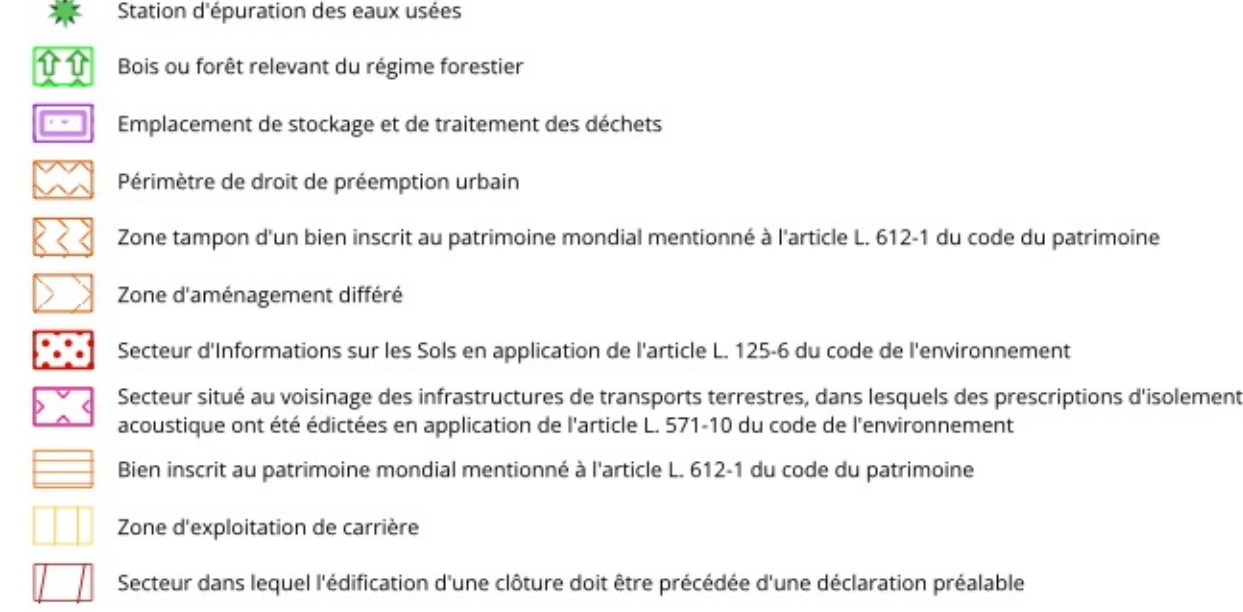
Approuvé par délibération du Conseil Communautaire le : **12 avril 2021**

Dernière évolution approuvée par délib. du C. Communautaire le : **29 septembre 2025**
- Révision allégée n° 2 -

Plan au 1:4 500

Légende

Éléments devant être annexés au PLUi à titre informatif (art. R151-52 & 53 du CU)



Autres éléments portés à connaissance à titre informatif

	Zone de présomption de prescription archéologique - dès 100 m ² (assiette du terrain)
	Zone de présomption de prescription archéologique - dès 1000 m ² (assiette du terrain)
	Zone de présomption de prescription archéologique - dès 3000 m ² (assiette du terrain)

Fond de plan

